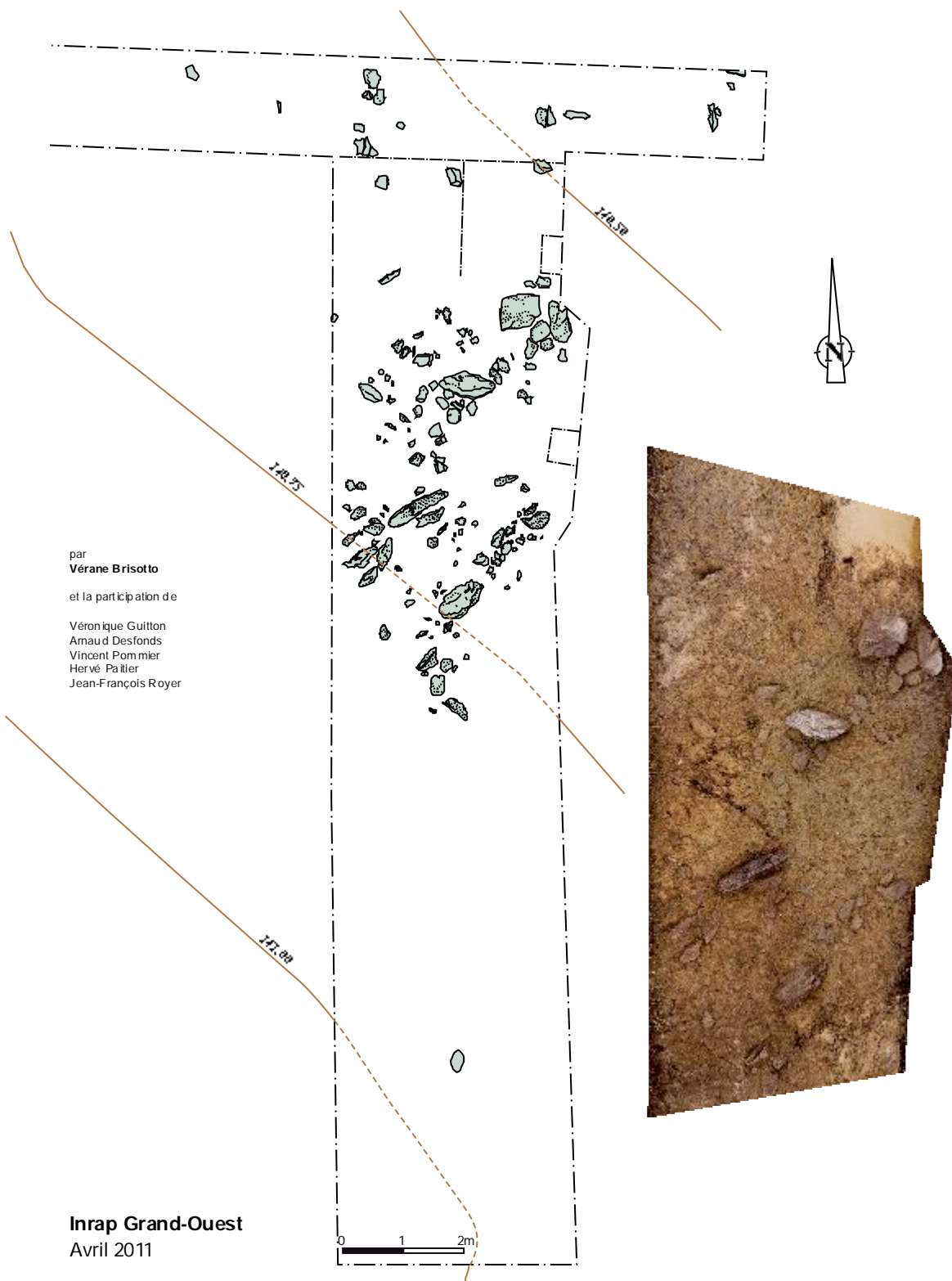


Monteneuf, Morbihan, Les Pierres Droites

Diagnostic archéologique



par
Vérane Brisotto
et la participation de
Véronique Guillon
Arnaud Desfonds
Vincent Pommer
Hervé Pallier
Jean-François Royer

Monteneuf, Morbihan

Les Pierres Droites

sous la direction de

Vérane Brisotto

Avec

Véronique Guitton

Arnaud Desfonds

Vincent Pommier

Hervé Paitier

Jean-François Royer

Inrap Grand-Ouest

37, rue du Bignon

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02.23.36.00.40, www.inrap.fr

Avril 2011

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

5	Fiche signalétique
6	Mots-clefs des thésaurus
7	Générique de l'opération
8	Notice scientifique
8	Etat du site
9	Localisation de l'opération
10	Arrêté de prescription contenant le cahier des charges
15	Projet d'intervention approuvé ou autorisé par le préfet de la région
16	Arrêté de désignation du responsable scientifique

Résultats

20	1. Le cadre de l'opération
20	1.1 Circonstances de l'opération
20	1.2 Localisation et contexte géologique de l'opération
23	1.3 Méthodologie
27	2. Présentation des vestiges
27	2.1 Observations générales
27	2.2 Les blocs et aménagements de la parcelle 29
27	2.2.1 Tranchée 1 et 2
33	2.2.2 Tranchée 23
33	2.2.3 Tranchée 26
33	2.2.4 Tranchée 34, 31, et 29
36	3. Conclusion
37	Bibliographie

Inventaire technique

39	inventaire de clichés numériques
39	inventaire des illustrations
40	inventaire des tranchées, des faits et du mobilier



1. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
Monteneuf

Adresse ou lieu-dit
Les Pierres Droites

Codes

Code INSEE
56136

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert II étendu

X : 262230
Y : 2329906
Z : 140 m NGF

Références cadastrales

Commune
Monteneuf

Année
2007

Section(s)
XE

Parcelle(s)
20,25, 29

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain

Communauté de Commune du Pays
de Guer

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2010-91

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2010-169

Référence du projet INRAP
DA05020101

Maitre d'ouvrage des travaux d'aménagement

Nature de l'aménagement

Demande volontaire de diagnostic
(Accueil des Publics)

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Brisotto Vérane, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

Du 11/01/2011 au 25/01/2011

Surfaces

Emprise prescrite
16000 m²

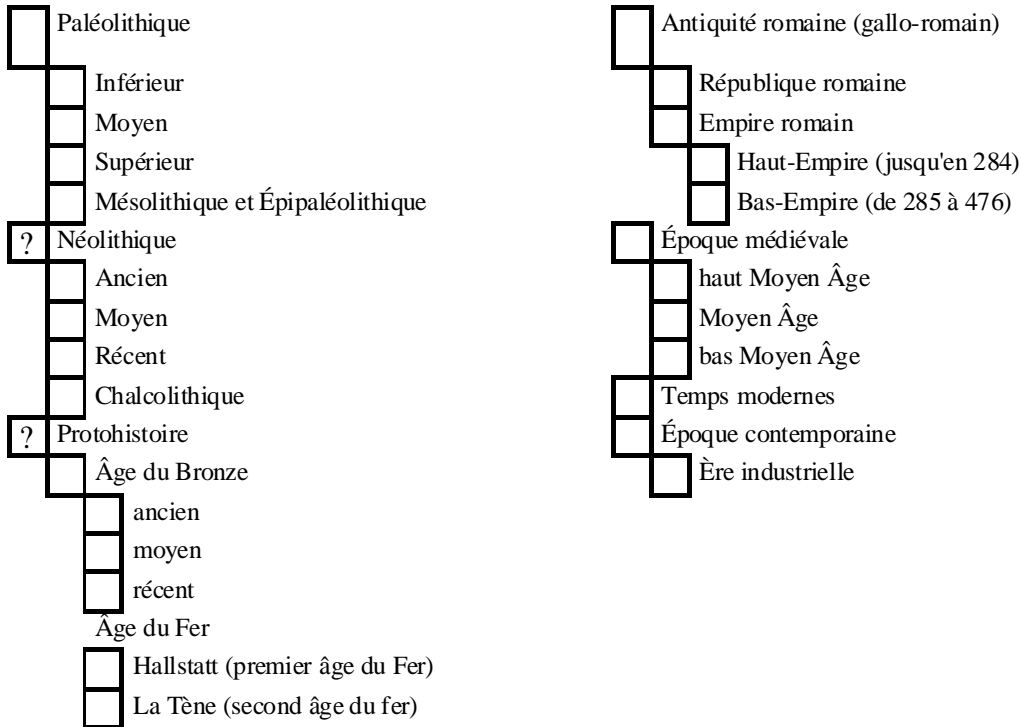
Emprise à diagnostiquer
7120 m²

Emprise des sondages
588 m²

Ratio
8,3 % de l'emprise à diagnostiquer

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie



Sujets et thèmes

<input type="checkbox"/>	Édifice public	<input type="checkbox"/>	Artisanat alimentaire	<input type="checkbox"/>	Nb	<input type="checkbox"/>	Mobilier	<input type="checkbox"/>	Études annexes
<input type="checkbox"/>	Édifice religieux	<input type="checkbox"/>	Argile : atelier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Industrie lithique	<input type="checkbox"/>	Géologie
<input type="checkbox"/>	Édifice militaire	<input type="checkbox"/>	Atelier métallurgique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Industrie osseuse	<input type="checkbox"/>	Datation
<input type="checkbox"/>	Bâtiment commercial	<input type="checkbox"/>	Artisanat	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Céramique	<input type="checkbox"/>	Anthropologie
<input type="checkbox"/>	Structure funéraire	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Restes végétaux	<input type="checkbox"/>	Paléontologie
<input type="checkbox"/>	Voirie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faune	<input type="checkbox"/>	Zoologie
<input type="checkbox"/>	Hydraulique			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flore	<input type="checkbox"/>	Botanique
<input type="checkbox"/>	Habitat rural			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Objet métallique	<input type="checkbox"/>	Palynologie
<input type="checkbox"/>	Villa			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arme	<input type="checkbox"/>	Macrorestes
<input type="checkbox"/>	Bâtiment agricole			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outil	<input type="checkbox"/>	An. De céramique
<input type="checkbox"/>	Structure agraire			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parure	<input type="checkbox"/>	An. De métaux
<input type="checkbox"/>	Urbanisme			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habillement	<input type="checkbox"/>	Acq. des données
<input type="checkbox"/>	Maison			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trésor	<input type="checkbox"/>	Numismatique
<input type="checkbox"/>	Structure urbaine			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monnaie	<input type="checkbox"/>	Conservation
<input type="checkbox"/>	Foyer			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Verre	<input type="checkbox"/>	Restauration
<input type="checkbox"/>	Fosse			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mosaïque	<input type="checkbox"/>	Autre
<input type="checkbox"/>	Sépulture			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Peinture		
<input type="checkbox"/>	Grotte			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sculpture		
<input type="checkbox"/>	Abri			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscription		
<input checked="" type="checkbox"/>	Mégalithe			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre		

Générique de l'opération

Intervenants

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Brisotto Vérane, Inrap	Technicien	Responsable scientifique
Véronique Guitton, Inrap	Technicien	Fouille, enregistrement
Arnaud Desfonds, Inrap	Dessinateur	Fouille, enregistrement, relevé, DAO
Hervé Paitier	Photographe	Photographie
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevé du plan général
Jean-François Royer, Inrap	Technicien	Conducteur de pelle

Suivi de l'opération

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur Régional	Prescription et contrôle scientifique
Yves Roumégoux, SRA	Conservateur	Mise en place et suivi de l'opération
Christine Boujot, SRA	Ingénieur	Intervention Spécialiste
Marc Talon, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Laurent	Gestionnaire de base	Equipement
Marie-Madeleine Nolier	Logisticienne	Location du matériel

Notice scientifique

Suite à une demande volontaire de diagnostic émanant de la Communauté de Commune du Pays de Guer, le projet concerne la construction d'un nouveau lieu d'accueil du public pour le site mégalithique des Pierres Droites de Monteneuf, le SRA de Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique sur une surface de 16000 m².

A la demande de l'aménageur et en accord avec le SRA, les zones densément boisées et conservées dans le projet n'ont cependant pas été sondées, réduisant la surface à diagnostiquer à 7120 m² (futur parking et bâtiment d'accueil).

La particularité de cette l'opération résidait d'une part dans la proximité avec les alignements de menhirs et d'autre part dans l'environnement boisé du terrain, nécessitant par conséquent le recours à une mini-pelle.

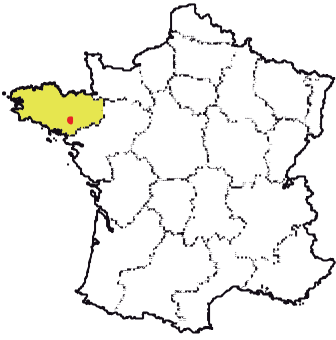
L'intervention a permis de mettre au jour un aménagement de dalles et blocs de schiste, associé à un dispositif de pierres de schiste évoquant une structure mégalithique.

Par ailleurs, de manière plus éparse, plusieurs autres blocs ainsi que de probables calages ont été mis en évidence. L'ensemble de ces indices ne permet cependant pas d'établir un plan cohérent des vestiges dont la datation reste incertaine par manque de mobilier associé.

Etat du site

L'aménagement principal de blocs de schiste (dont le sommet se situe dans la couche végétale) apparaît en partie démantelé. Si une partie des dalles subsistent de chant, l'ensemble du dispositif a vraisemblablement subi des perturbations.

Localisation de l'opération



Bretagne
Morbihan
Monteneuf
Les Pierres Droites
Parcelle(s)
AH 20, 25, 29

X : 262230
Y : 2329906
Z : 140m NGF

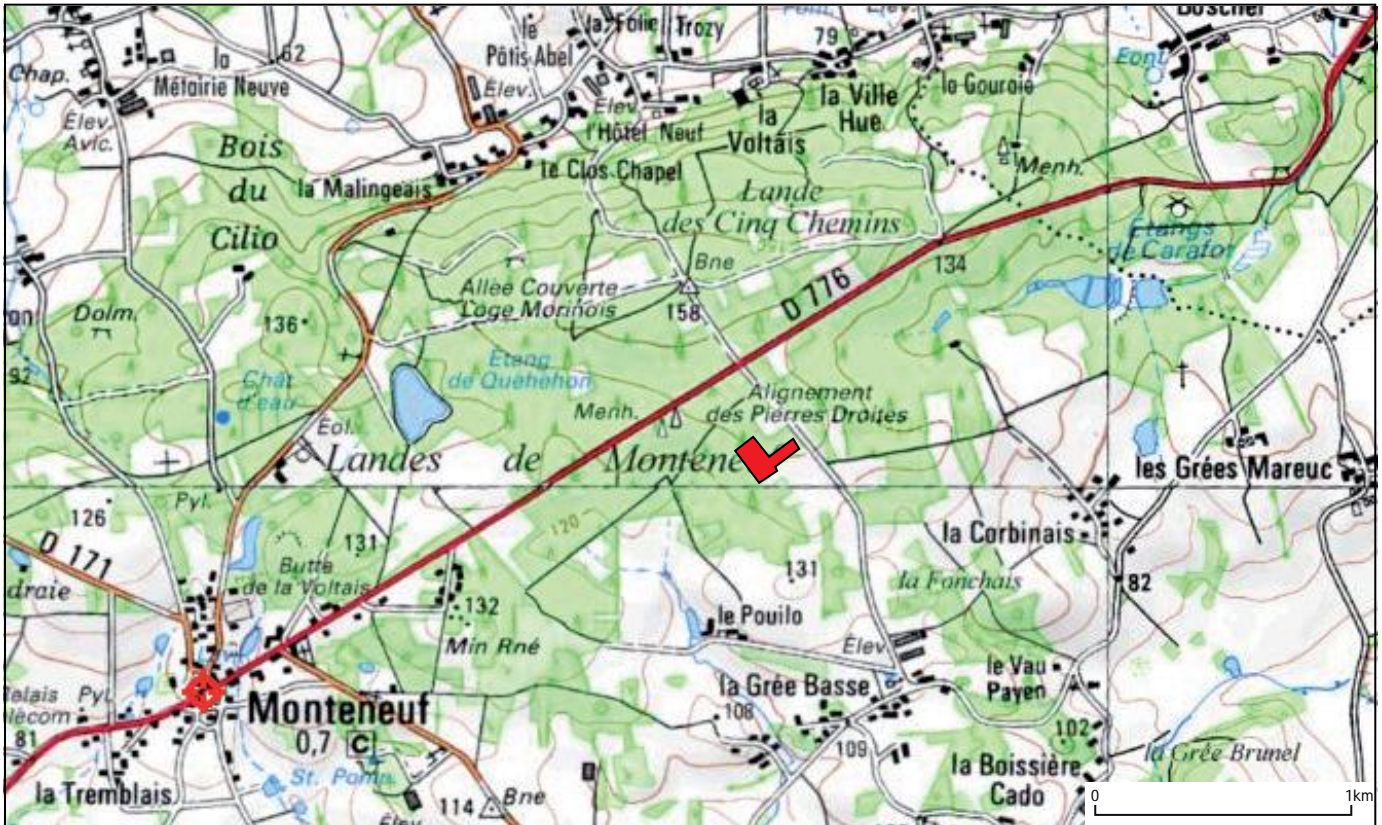
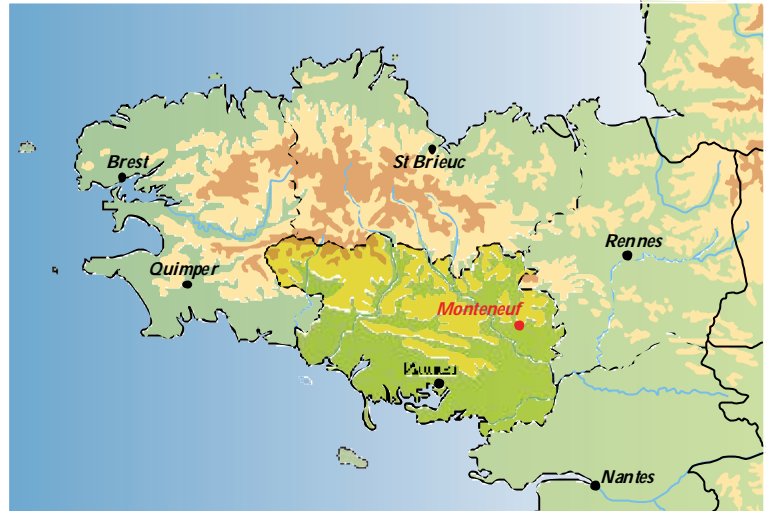


Fig. 1 : Localisation de l'opération sur fond de carte IGN (géoportail)

Arrêté de prescription



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite,

ARRETE n° 2010-091 modifiant l'arrêté n° 2007-027 du 30 mars 2007 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU la saisine par courrier en date du 7 mars 2007 par la communauté de communes du pays de Guer demandant en vertu des articles 10 et 12 du décret 2004-490 pris en application de la loi 2001-44 modifiée relative à l'archéologie préventive, la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain situé à Monteneuf, au lieu-dit les Pierres droites, reçue le 16 mars 2007 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

VU l'arrêté n° 2007-027 du 30 mars 2007 portant prescription de diagnostic archéologique ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, les travaux envisagés sont situés aux abords immédiats du site mégalithique des Pierres droites, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 9 avril 1997 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils devront faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté 2007-027 du 30 mars 2007 est modifié comme suit : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Morbihan
Commune : Monteneuf
Lieu-dit : Les Pierres droites

Arrêté de prescription

- Cadastre : 2009 section : XE parcelle : 20 (pour partie), 25, 29 (pour partie) conformément au plan annexé

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Communauté de communes du pays de Guer et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Fait à Rennes, le 21 juin 2010

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : - Communauté de communes du pays de Guer
- INRAP
copie à : - Mairie de Monteneuf
- ABF
- Préfecture de région

Cahier des charges



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral modificatif numéro 2010-091

région :	Bretagne
département :	Morbihan
commune :	Monteneuf
lieu-dit :	Les Pierres droites
cadastre :	2009 section : XE parcelle : 20 (pour partie), 25, 29 (pour partie)
propriétaire :	Commune de Monteneuf
pétitionnaire :	Communauté de communes du Pays de Guer

Emprise du diagnostic archéologique : 16 000 m²

Principes méthodologiques :

Utilisant un engin de travaux publics travaillant en mode rétro avec un godet lisse, le diagnostic consistera en tranchées successives complétées, le cas échéant et en fonction des besoins, par des fenêtres de décapage élargies. Par ces moyens, le diagnostic devra s'attacher à déterminer l'emprise des vestiges, leur état de conservation, leur complexité et leur chronologie. En tant que de besoin, des sondages manuels pourront permettre de préciser ces différents points, en particulier la présence d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place. Il est souhaitable que le responsable d'opération ait une expérience dans ce type de contexte géologique.

Objectifs :

Le projet de bâtiment d'accueil du site des Pierres droites à Monteneuf se situe à proximité immédiate de celui-ci. Aussi il convient de rechercher les traces et/ou structures associées à l'alignement mégalithique. Il est nécessaire de se référer aux travaux publiés par Yannick Lecerf qui en a dirigé les fouilles programmées de 1990 à 1996.

Fait à Rennes, le 21 juin 2010

pour le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps

Département :
MORBIHAN

Commune :
MONTENEUF


Section : XE

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 06/06/2010
(Niveau national de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

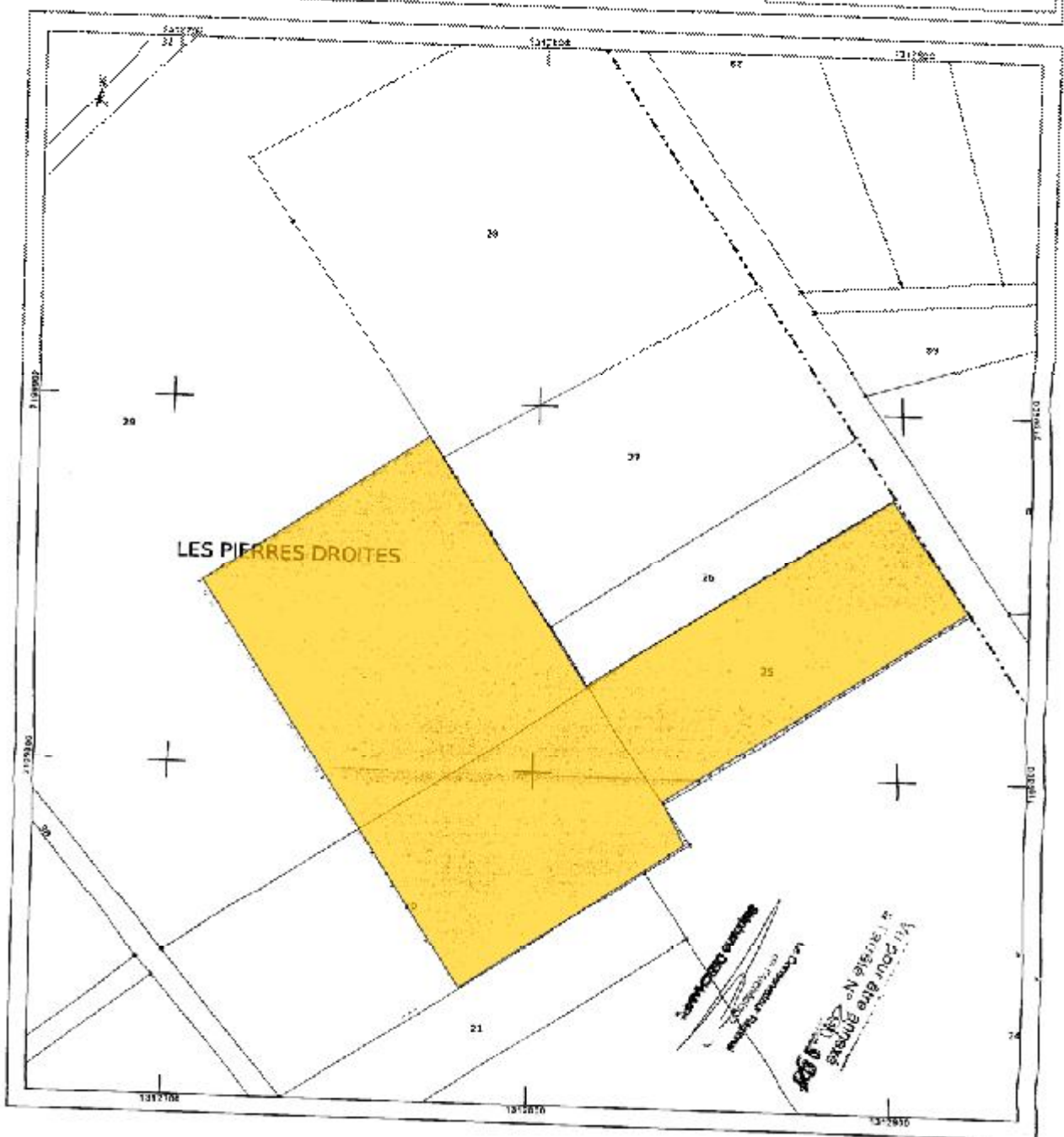
MONTENEUF
Les Pierres droites
Parcelles XE 20, 25, 29

 EMPRISE DU DIAGNOSTIC

Le plan visé/visé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PLC0216628,
23 Rue du 8 mai 1945 B.P. 094
56302 PLEDERNEC CEDEX
tel. 02 97 74 01 44 - fax 02 97 74 57 79

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Projet d'intervention approuvé par le préfet de la région

+
+
+
+
+
+
+
+
+
+
+
+

I N S T I T U T N A T I O N A L
D E R E C H E R C H E S
A R C H É O L O G I Q U E S
P R É V E N T I V E S

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05020101
Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1 IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Morbihan
Commune :	MONTENEUF
Lieu-dit :	Les Pierres Droites
Nature du projet :	demande volontaire de diagnostic
Références cadastrales :	Section AH, n°20, 25 et 29

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Communauté de Communes du Pays de GUER
Adresse :	BP 23 - - 56 382 GUER Cedex
Téléphone / télécopie :	M. M. JOLY, resp. des serv. techniques (02/97/23/50/74)
Représenté par :	son président, J.-L. BLEHER

1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie :	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par :	Christine JABLONSKI

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n°2007-027 du 30/03/2007 reçu à l'Iurap le 06/04/2007	
Numéro d'opération SRA :	
Nature de l'opération :	Diagnostic
Cadre de l'opération :	milieu rural
Surface à traiter :	16000 m ²
Calendrier prévisionnel :	A déterminer ultérieurement
Responsable pressenti :	A déterminer auprès du SRA Bretagne

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2007-027, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 5% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus

Direction interrégionale
Grand-Ouest

87, rue de la République
CS 57737
36577 Cussac-Sévergne Cedex
Tel : 02 23 36 00 43
Fax : 02 23 36 00 50

Projet d'intervention approuvé par le préfet de la région

larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entrées archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PRÉVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 3 jours
- Technicien : 3 jours

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 2 jours
- Technicien : 2 jours

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 3 jours et 1 transfert (pour l'ouverture et le rebouchage)

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 3 jours
- Technicien : 3 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 3 jours
- Dessinateur : 4 jours
- Spécialiste : 4 jours (lithicien)
- Technicien : 4 jours (traitement du mobilier et des données)
- Topographe : 1 jour

5.2.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 2 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)

Fait à Cesson-Sévigné, le 24 juin 2007

L'Adjoint Scientifique et Technique

Michel BAILLIEU



Arrêté de désignation du responsable scientifique

DA 05020101



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,

RECU LE
19 NOV. 2010

INRAP G.D.

Arrêté n° 2010-169 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2010-091 du 21 juin 2010

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive, notamment son article 2,

VU le décret n° 2004-160 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 13,

VU l'arrêté n° 2010-091 du 21 juin 2010 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Monteneuf - Les Pierres Droites (56) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mademoiselle Verane BRISOTTO - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrite(e) par l'arrêté n° 2010-091 du 21 juin 2010 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Monteneuf (56).

Fait à Rennes, le 16 novembre 2010

pour le Préfet et par délégation,
pour le directeur régional des affaires culturelles,

Stéphane Deschamps,
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP
Brisotto
copie à : mairie de Monteneuf

2. Résultats



Fig.2 : Localisation du diagnostic dans son contexte naturel et archéologique (fond de plan: aménageur, photo: Géoportail, DAO : A. Desfonds)

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstance de l'opération

Le projet de construction d'un nouveau lieu d'accueil des publics du site des Pierres Droites à Monteneuf a suscité une demande volontaire de diagnostic archéologique de la part de la Communauté de Communes du Pays de Guer. Le Service Régional de l'Archéologie a donc prescrit une surface de 1600 m², au sud est des alignements (fig.2). La contrainte majeure de l'opération était l'environnement boisé du site. A la demande de l'aménageur et en accord avec le SRA, la zone à diagnostiquer a été réduite à l'emplacement du parking et du bâtiment d'accueil partiellement déboisé (7120 m²). Une large zone densément boisée et conservée dans le projet n'a par conséquent pas pu faire l'objet de sondages.

L'intervention menée par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives s'est déroulée sur le terrain du 11 au 25 janvier.

1.2 Localisation et contexte géologique de l'opération

Située à environ 2 km au nord-est du bourg de Monteneuf, l'emprise du diagnostic occupe en partie les parcelles 20, 25, 29 de la section AH du cadastre 2007, localisées au sud du site des Pierres Droites (fig.1 et 2).

Ces parcelles densément boisées, ont fait l'objet d'un déboisement partiel à total en fonction des contraintes du projet.

Topographiquement, nous sommes dans un versant au pendage peu marqué, orienté nord-est / sud-ouest.

Géologiquement, les travaux d'Y. Quéte sur l'ellipse de Réminiac (Quéte, 1975), ont permis de définir un contexte géologique complexe où formations volcaniques et sédimentaires s'intercalent (fig. 3). Cette ellipse se situe au cœur d'un synclinal paléozoïque isolé au sein du socle briovérien. La formation de Pont-Réan qui a été observée dans l'ellipse de Réminiac se divise en trois unités lithologiques : le poudingue de Montfort, le Grès de Courouet et les Dalles pourprées. Ces dernières qui nous concernent sont des roches siliceuses dures de teinte violacée, marquée par une schistosité fruste. Les zones de fracturation sont favorables au débitage de grandes dalles et les affleurements ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses carrières au cours des temps.

L'orientation des bancs suit un axe est/ouest.

Concernant l'emprise du diagnostic, plusieurs logs ont été réalisés et le substrat schisteux a été atteint localement à une profondeur moyenne de 0,50 m (fig.4).

Les niveaux supérieurs sont sensiblement similaires, avec une dilution variable, dans tous les sondages effectués. Sous la couche d'humus et de terre végétale, on trouve un niveau de limon gris beige à brun assez homogène, en dessous duquel se développent deux niveaux de limon argileux: le premier est de teinte jaune-beige à orangé à inclusions épars de petites plaquettes de schiste. Le second, encore plus argileux est de couleur gris-orangé d'aspect marbré et renferme un cailloutis de schiste. Ce niveau surmonte soit le rocher en place dans une orientation est/ouest, soit un substrat altéré ou démantelé.

La partie est du diagnostic (correspondant à la parcelle 25) se distingue toutefois avec la présence épars de cailloutis de quartz.

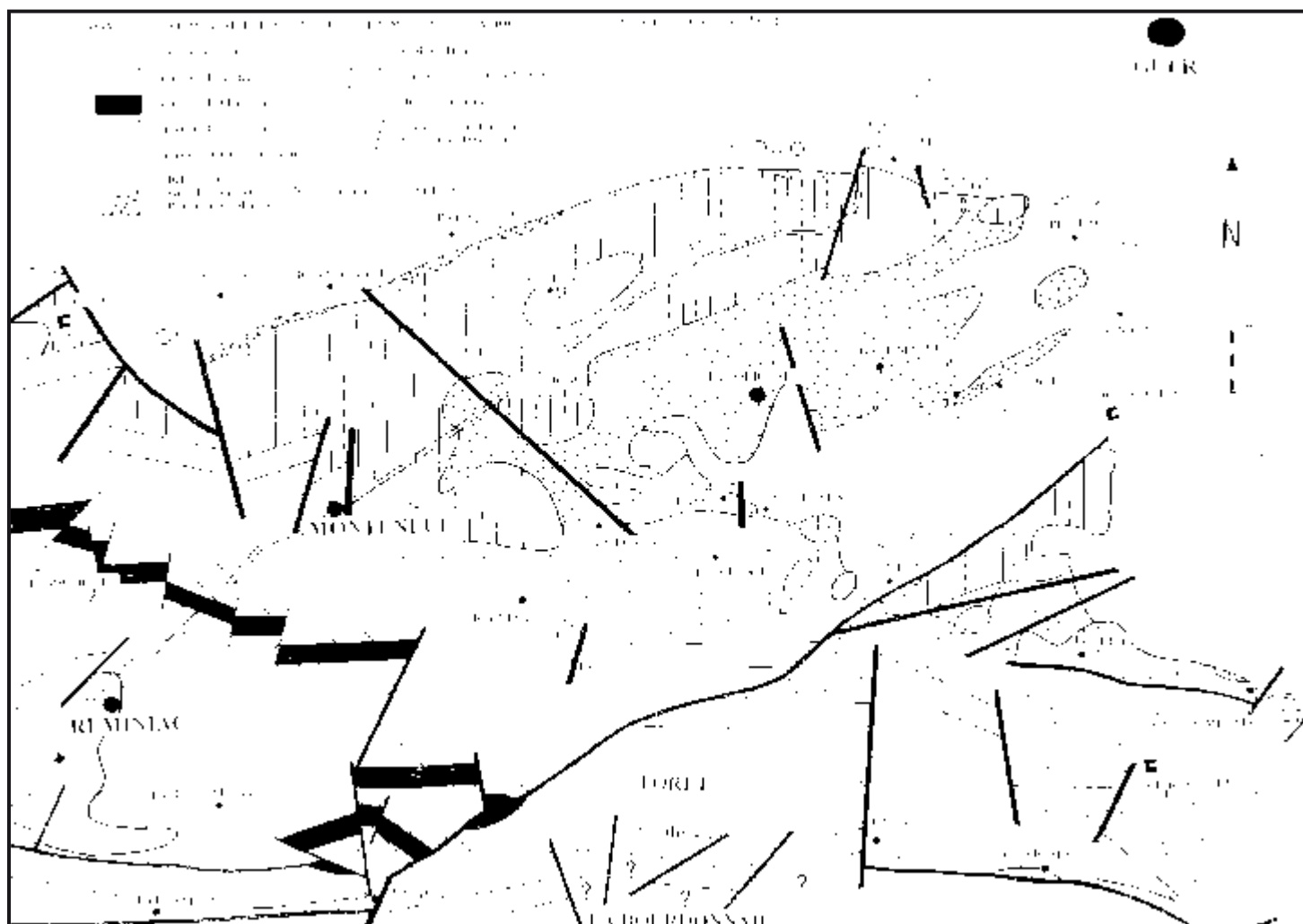
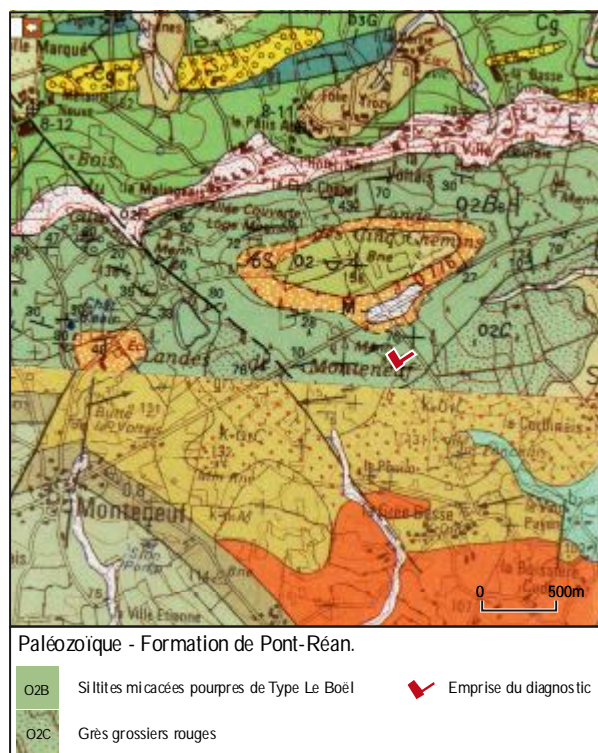


Fig. 3 : Localisation du diagnostic sur fond de carte géologique au 1/50 000^{ème} (BRGM) et carte géologique d'après relevés d'Y. Quete (1975)

1.3 Contexte archéologique

L'emprise du diagnostic se situe à environ 300 m au sud-est du site des Pierres droites, fouillé dans les années 1990 par Yannick Lecerf (fig. 2)

Dès le XIX^{ème} siècle, des mentions du monument sont attestées dans la littérature notamment dans les écrits du Chanoine J. Mahé (Mahé, 1825) qui décrit l'ensemble comme « *sept ou huit Peulvans d'environ douze pieds de haut* ».

Plus tard en 1847, M. Cayot-Delandre (Cayot-Delandre, 1847) mentionne « *sept ou huit menhirs de trois mètres de haut* ». La même description apparaît sous la plume de Rozenzweig en 1863.

La localisation des blocs reste toutefois très évasive.

Vraisemblablement oublié pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, c'est un incendie de lande qui permet de redécouvrir le site. A partir de 1989, le Service Régional de l'Archéologie décide alors d'entreprendre un vaste programme d'études, sous la direction de Y. Lecerf (Lecerf, 1993).

Les différentes campagnes de fouilles ont permis de circonscrire une surface de 7,5 ha sur laquelle ont été répertoriés 420 menhirs dont certains sont encore dressés. Ont également été mis en évidence des aménagements de calage, ainsi que des rails de bardage traduisant le cheminement des blocs de leur site d'extraction à leur emplacement final. De probables structures sur poteaux associées à des foyers ont été mis au jour au pied de ce qui pourrait être un tertre. Si ces aménagements peuvent être attribués à la période néolithique, leur chronologie n'a pu être précisée.

Le mobilier recueilli, assez rare dans ce type de contexte atteste une occupation des lieux du Néolithique jusqu'à nos jours. Le Néolithique moyen et final est plus particulièrement représenté ainsi que l'Age du Bronze avec la présence d'une probable urne cinéraire.

Par ailleurs une voie ancienne traverse le site d'est en ouest reliant Malestroit à Guer.

Dans un environnement proche, d'autres vestiges attestent d'une remarquable concentration de monuments mégalithiques (fig. 5). A environ 1 km au sud-est des Pierres Droites, on trouve l'allée couverte des Bordouées à la Grée Basse. Une autre allée couverte au Clos Boscher est également répertoriée à 1 km au sud du site. Toujours dans ce secteur, vers le village de Becihan, deux tertres dont celui de la Roche Blanche sont également visibles.

Au Nord du site, de l'autre côté de la D 776, à 800 m des Pierres Droites, se trouvent les vestiges de l'allée couverte de la Loge Morinais. A proximité de cette dernière, on trouve, à l'ouest le dolmen de la Voltaie et à l'est, l'allée couverte des Cinq Chemins. Encore plus à l'est, sur la commune de Guer, un groupe de menhirs dont un seul est dressé constitue l'ensemble de Chômet-Coeplan. A 500 m de là, au lieu-dit la Ville Boescher, on trouve les restes de l'allée couverte du Rocher Maheux.

1.4 Méthodologie

La phase terrain du diagnostic s'est déroulée du 11 au 25 janvier 2011, mobilisant deux archéologues de l'Inrap, et nécessitant la présence ponctuelle de topographe, de dessinateur et de photographe. L'ouverture des tranchées s'est effectuée à l'aide d'une mini-pelle à chenille munie d'un godet d'1,50 m de large. Leur implantation s'est effectuée en fonction des zones déboisées, en respectant dans la mesure du possible le sens de la pente. Leur longueur varie de 5 à 20 m en fonction des contraintes liées à la présence de souches ou de bosquets.

Au total 36 tranchées ont été ouvertes représentant une surface de 588 m² soit un diagnostic à 8,3 % de la surface diagnosticable.

Le relevé des tranchées a été réalisé à l'aide d'un théodolite laser par un topographe de l'Inrap.

Les faits archéologiques ont été relevés par le même procédé et ont également fait l'objet d'un relevé manuel au 1/20^{ème} par un dessinateur ainsi que d'une couverture photographique. Les clichés verticaux ont eux été effectués et traités par un photographe.

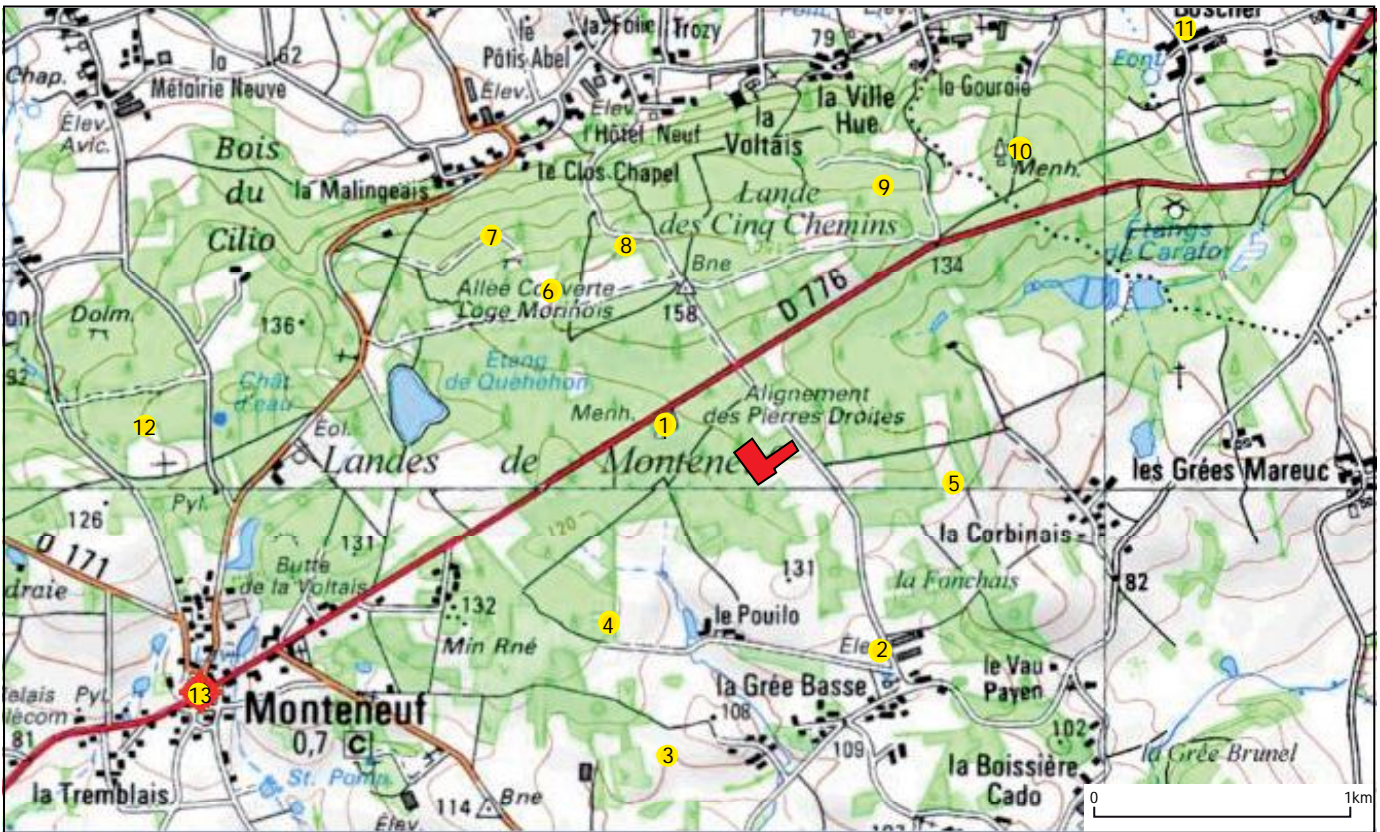


Photo 1: vue générale des tranchées dans la zone déboisée (cliché V.Guillon)



Photo 2 : vue générale des tranchées dans la zone partiellement déboisée (cliché V.Brisotto)

Des logs stratigraphiques ont été réalisés dans une quinzaine de tranchées afin de rendre compte des variations du recouvrement sédimentaire. L'ensemble de cette documentation est présentée dans ce rapport. Au terme de l'opération, les tranchées ont été rebouchées, avec au préalable la mise en place de géotextile pour celles d'entre elles qui ont livré des aménagements empierrés.



● sites archéologiques répertoriés au Service de la Carte Archéologique, SRA Bretagne ✓ emprise du diagnostic

- | | |
|--|--|
| 1 Les Pierres Droites, menhirs, néolithique | 8 La Cloture, La Lande des Cinq Chemins, allée couverte, néolithique |
| 2 La Grée Basse, allée couverte, néolithique | 9 Le Moulin des Boulas, habitat, gallo-romain |
| 3 Le Clos Boscher, allée couverte, néolithique | 10 Chômet de Coéplan, menhirs, néolithique |
| 4 La Roche Blanche, Le Pouïho, menhir, néolithique | 11 Le Rocher Maheux, allée couverte, néolithique |
| 5 La Fosse aux cerfs, organisation du territoire, gallo-romain | 12 Landes de Monteneuf, occupation gallo-romain |
| 6 La Côte ou La Loge Morinais, allée couverte funéraire, néolithique | 13 Le Bourg, occupation gallo-romaine |
| 7 La Voltaie, dolmen, néolithique | |

Fig.5 : Localisation du diagnostic et des sites archéologiques environnants, sur fond de carte IGN (géoportail)

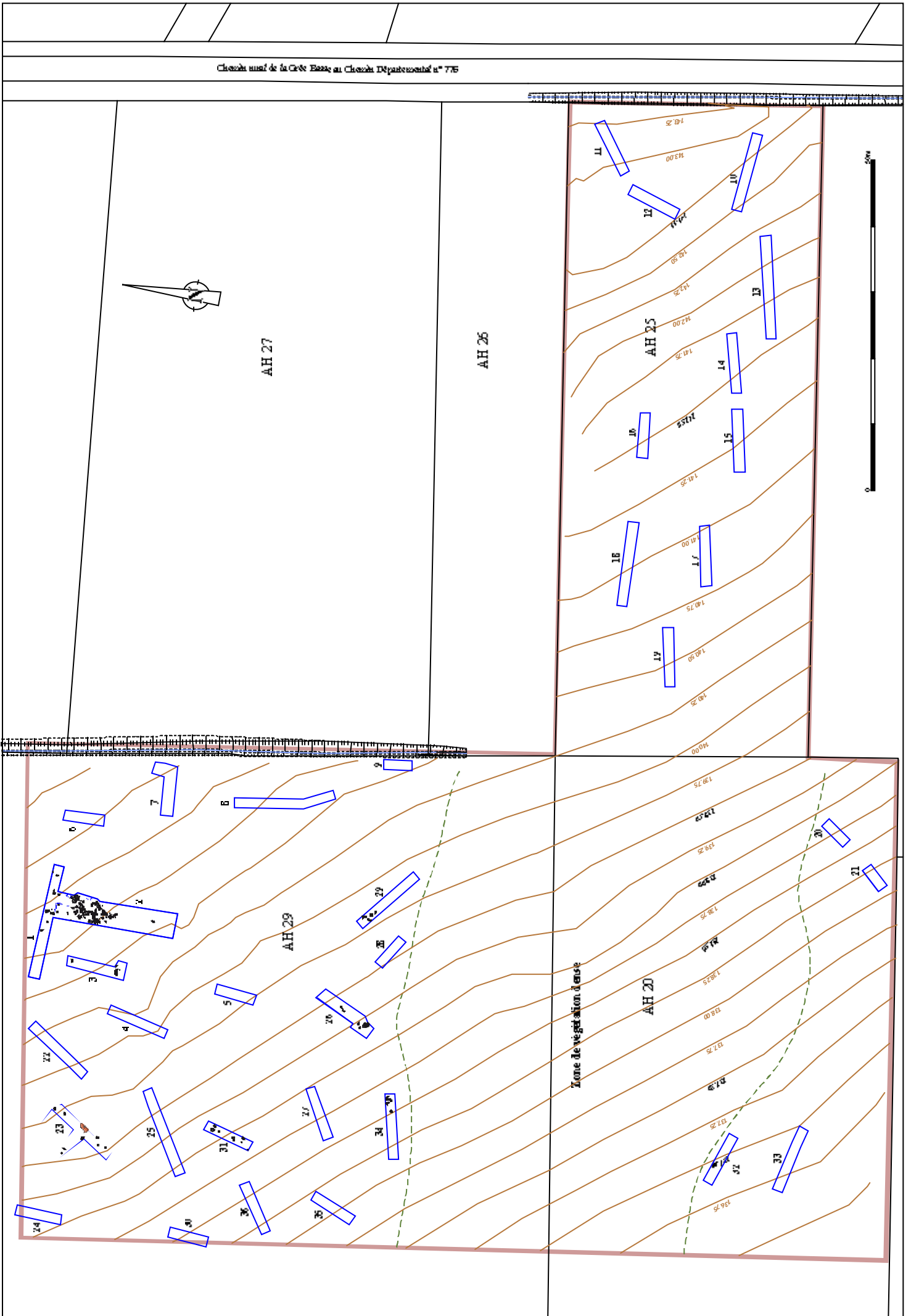


Fig. 6 : Plan général de diagnostic au 1/500ème (DAO : A. Desfonds)

2. Présentation des vestiges

2.1 Observations générales (fig.6)

L'emprise traitée couvrant, un peu plus de 7000 m², se répartit en deux principales zones distinctes. La première concerne la parcelle 25 représentant l'emplacement du futur parking. Cette partie déboisée a permis d'effectuer une dizaine de tranchées se révélant toutes négatives. La seconde occupe une partie de la parcelle 29 où un déboisement partiel a été effectué à l'emplacement du futur bâtiment d'accueil. Une vingtaine de tranchées aux longueurs et aux orientations variables a été réalisée à travers les bosquets, préservés dans le projet. Sept d'entre elles ont livré des anomalies et/ou des structures anthropiques liées à différents type d'aménagements empierrés. Quelques sondages ont également pu être effectués au sud de la parcelle 20, là où un fossé devrait permettre un écoulement des eaux pluviales.

2.2 Les blocs et aménagements empierrés de la parcelle 29

L'implantation des tranchées effectuées dans cette parcelle a été conditionnée par la présence de bosquets conservés dans le projet et par les nécessités de maniement et de circulation de la mini-pelle. Sept des vingt tranchées ouvertes dans cette zone se sont révélées positives.

2.2.1 Tranchées 1 et 2 (fig. 7 et 8)

La première tranchée (*Tr1*) effectuée le long de l'emprise nord a livré dans sa partie est plusieurs petits blocs de schistes (10 à 40 cm), atteints entre 0,50 et 0,70 m du sol actuel dans un niveau limono-argileux beige-orangé (us 2, log 1 fig.4), renfermant par endroit un cailloutis de schiste (us 3, coupe nord, fig.8). Cette tranchée rapidement impraticable du fait des remontées des eaux n'a pu permettre d'observations complémentaires (photo 3).

Une seconde tranchée (*Tr 2*) a immédiatement été ouverte (à partir de cette première) dans un axe nord/sud pour vérifier l'étendue des blocs, dont la présence bien qu'éparse, ne nous semblait pas naturelle.

La mise au jour de nouveaux blocs et dalles de schiste atteignant jusqu'à 1 m de long a conditionné le rehaussement du niveau de décapage, compris alors entre 0,25 et 0,50 m de profondeur, préservant des eaux l'aménagement ainsi mis au jour (fig.7 et 8).



Photo 3 : tranchée 1 (cliché V.Brisotto)



Photo 4 : tranchée 2 (cliché V.Brisotto)



Fig. 7 : vue verticale de l'aménagement de la tranchée 2 (clichés redressés H.Paitier)

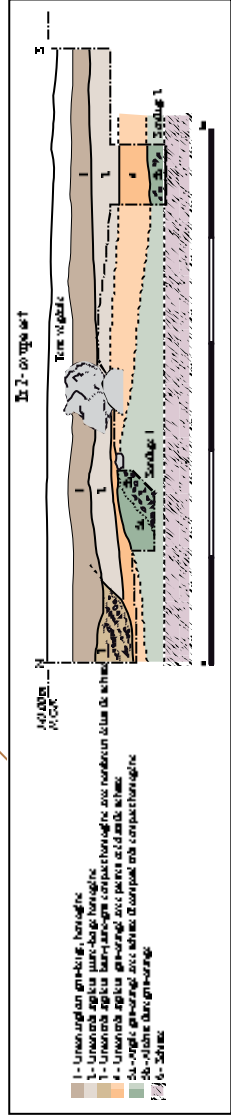
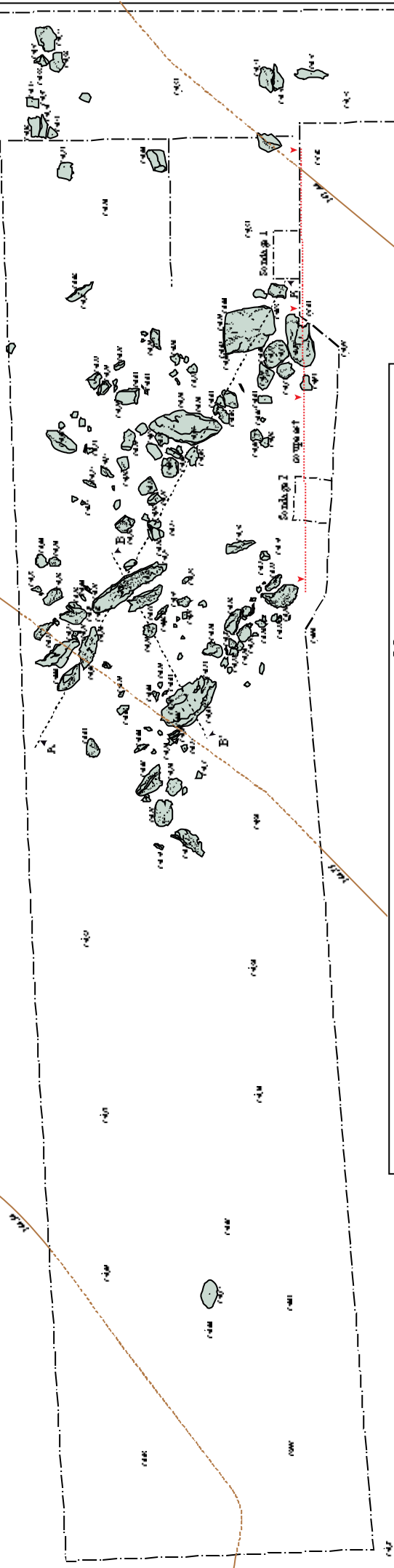
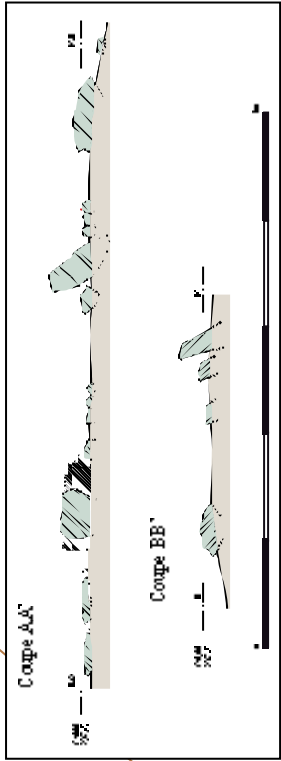
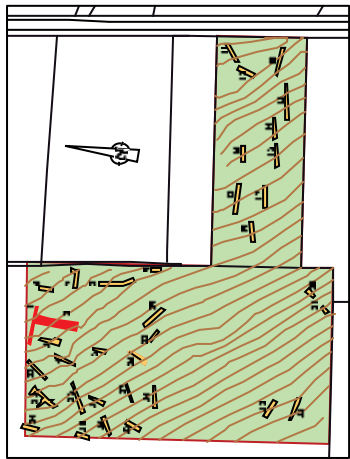


Fig. 8 : Releu, coupe et plan de rametage et remplissage des tranchées 1 et 2, au 1:50 (D.A. : A. Desbids)

La remontée du niveau de décapage due à la présence des blocs semble correspondre dans le paysage à une légère butte visible après défrichage. Une microtopographie n'a malheureusement pas pu être effectuée avant notre intervention. De plus, la tentative de reconstituer un profil nord-sud n'a pas été concluante en raison des niveaux d'humus déjà empruntés et donc perturbés, faussant une altimétrie, qui au vue de l'échelle de la butte se devait d'être précise.

Toutefois le cliché présenté ci-dessus (photo n°4) est assez significatif de cette anomalie topographique.

La structure mise en évidence correspond à plusieurs blocs et dalles de schiste dressés, compris dans un dispositif de pierres de schiste au module plus réduit (10 à 50 cm). L'ensemble apparaît toutefois très démantelé.

Bien que les limites de cet aménagement restent imprécises, l'absence d'empierrement au sud de la tranchée et la dispersion des pierres côté nord permet toutefois d'estimer l'emprise de la structure. Celle-ci semble se développer selon un axe nord-est / sud-ouest.

Au sud-ouest l'espace vide observé dans la tranchée est confirmé par la *tranchée 3* (fig. 11), dans laquelle seul un bloc affleurant a été repéré. Très faillé, il apparaît dans un niveau inférieur, proche des argiles d'altération du schiste, évoquant une remontée du substrat. Celui-ci apparaît par ailleurs également dans la tranchée voisine (*tr 4*) à une altitude équivalente.

A l'inverse, au nord ouest de la structure, l'empierrement semble se poursuivre sans qu'il nous ait été possible de définir les limites.

Malgré l'état perturbé de l'ensemble, l'inclinaison des dalles ainsi que les zones de vides alternant avec des concentrations de pierres, évoquent des effets de parois. L'hypothèse de deux parements parallèles orientés sud-est/nord-ouest avec une possible fermeture au sud-est pourrait évoquer soit une allée soit l'espace clos d'une architecture mégalithique dont la largeur interne est d'1,50 m.

La présence de cette structure, associée au bombement de la surface du terrain, évoqué plus haut, laissait envisager la présence d'un tertre.

Cependant, les relevés de coupes des sondages effectués le long de la banquette est (fig. 8), ne permettent pas, par comparaison aux logs stratigraphiques (effectués par ailleurs et notamment dans les tranchées voisines (*Tr 1, 3, 4...*)) de mettre en évidence un apport de terre.

Le *sondage 1*, révélant un important pendage de la *couche 5 B*, semble plutôt montrer une remontée du schiste. Cette variation apparaît toutefois assez localisée puisque ce niveau se retrouve à nouveau plus bas dans le *sondage 2*. Ces sondages ont permis d'une part d'attester que l'implantation des dalles se fait à la base l'*us 2 (sd 1)*, laquelle renferme l'ensemble des pierres de dimensions plus réduite et d'autre part confirme le vide observé en surface entre les «deux» lignes de pierres orientées sud-est/nord-ouest (*sd 2*).



Photo 5 : coupe est, sondage 1, tranchée 2 (cliché V.Brisotto)

Au nord-ouest de la structure, et par extension dans la *tranchée 1*, un autre phénomène repéré à l'extrémité de la coupe apparaît. L'*us 3*, s'apparentant ici à un creusement, semble se développer dans la partie est de la *tranchée 1*, en un niveau, dans lequel on trouve les petits blocs repérés au décapage. Il se caractérise par la présence d'un cailloutis de schiste. Lors du nettoyage de la structure, la présence de ce cailloutis semble apparaître au nord-ouest de l'empierrement et se densifie dans la moitié est de la *tranchée 1*. Malheureusement la présence de l'eau dans cette tranchée a gêné la compréhension de ce phénomène.

En ce qui concerne les dalles et blocs de schiste composant l'aménagement, certains d'entre eux semblent montrer des traces de débitage. Aucune cupule ou autre traces n'a pu être observée sur leur face visible.



Photo 6 : dalle de chant, tranchée 2 (cliché V.Brisotto)



Photo 7 : vue opposée de la dalle, tranchée 2 (cliché V.Brisotto)



Photo 8 : blocs et dalle avec épaulement ? (cliché V.Brisotto)



Photo 9 : petit bloc présentant des négatifs d'enlèvements (cliché V.Brisotto)

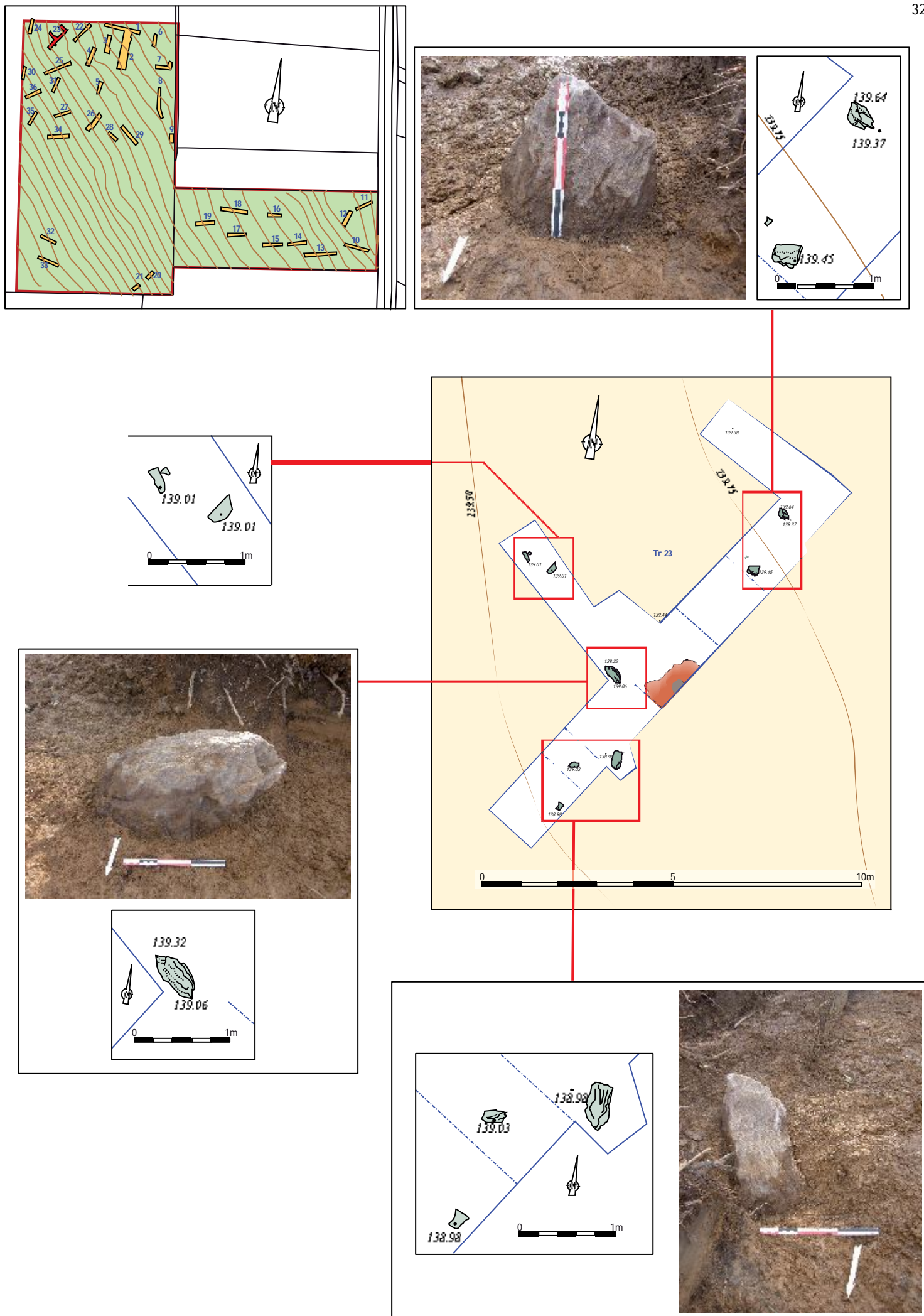


Fig. 9 : Relevés et photos des blocs de la tranchée 23 (DAO : A.Desfonds)

2.2.2 Tranchées 23 (fig.9)

A l'ouest, à une trentaine de mètres de la *tranchée 2*, la *tranchée 23* a livré de façon isolée quelques autres blocs et dalles plantés, de dimensions plus réduites. Ceux-ci apparaissent entre 0,30 et 0,50 m de la surface du sol, dans le même niveau de limon très argileux beige-orangé, que celui observé dans la *tranchée 2*.

Malgré le caractère humide et gras du terrain, un nettoyage sommaire d'une partie de la tranchée a permis de mettre en évidence une zone légèrement rubéfiée, marquée en son centre ? par un petit niveau cendré. L'impossibilité d'une extension n'a pas permis d'appréhender les limites sud-est de cette anomalie alors que celles-ci restent diffuses et imprécises à l'intérieur de la tranchée.

L'extrémité sud de la tranchée a livré au décapage, un petit tesson datable de la Protohistoire, pouvant évoquer une production céramique du Néolithique (communication orale T.Nicolas, céramologue, Inrap). Un autre fragment de céramique très roulé a également été prélevé.

2.2.3 Tranchées 26 (fig.10)

L'ouverture de cette tranchée, située en limite de la zone densément boisée, a été motivée par l'émergence d'un bloc repéré en surface.

Une fois dégagé, ce bloc de forme quadrangulaire, au pied duquel se trouvent plusieurs petits blocs, semble avoir été dressé dans une fosse visible en surface du décapage, par son remplissage brun sombre. Si la base du bloc n'as pas été atteinte, le niveau d'apparition de la fosse et des pierres de calages se situe à une vingtaine de centimètres du sol actuel.

Au nord de la tranchée, un nouvel aménagement de pierre pouvant évoquer un calage déstructuré a été mis au jour à une altitude comparable.

2.2.4 Tranchée 34, 31 et 29 (fig.11)

A une dizaine de mètres au sud-ouest de la *tranchée 26*, un autre amas de pierres de schiste comprenant une petite dalle de chant suggère une nouvelle structure de calage.

Dans le même secteur, mais plus à l'est, dans la *tranchée 39* la même observation a été effectuée.

Enfin, la *tranchée 31* a livré de manière éparse de petits blocs posés à plat, ainsi qu'un tesson de céramique comparable à celui de la *tranchée 26* soit attribuable à la période protohistorique, voire néolithique.

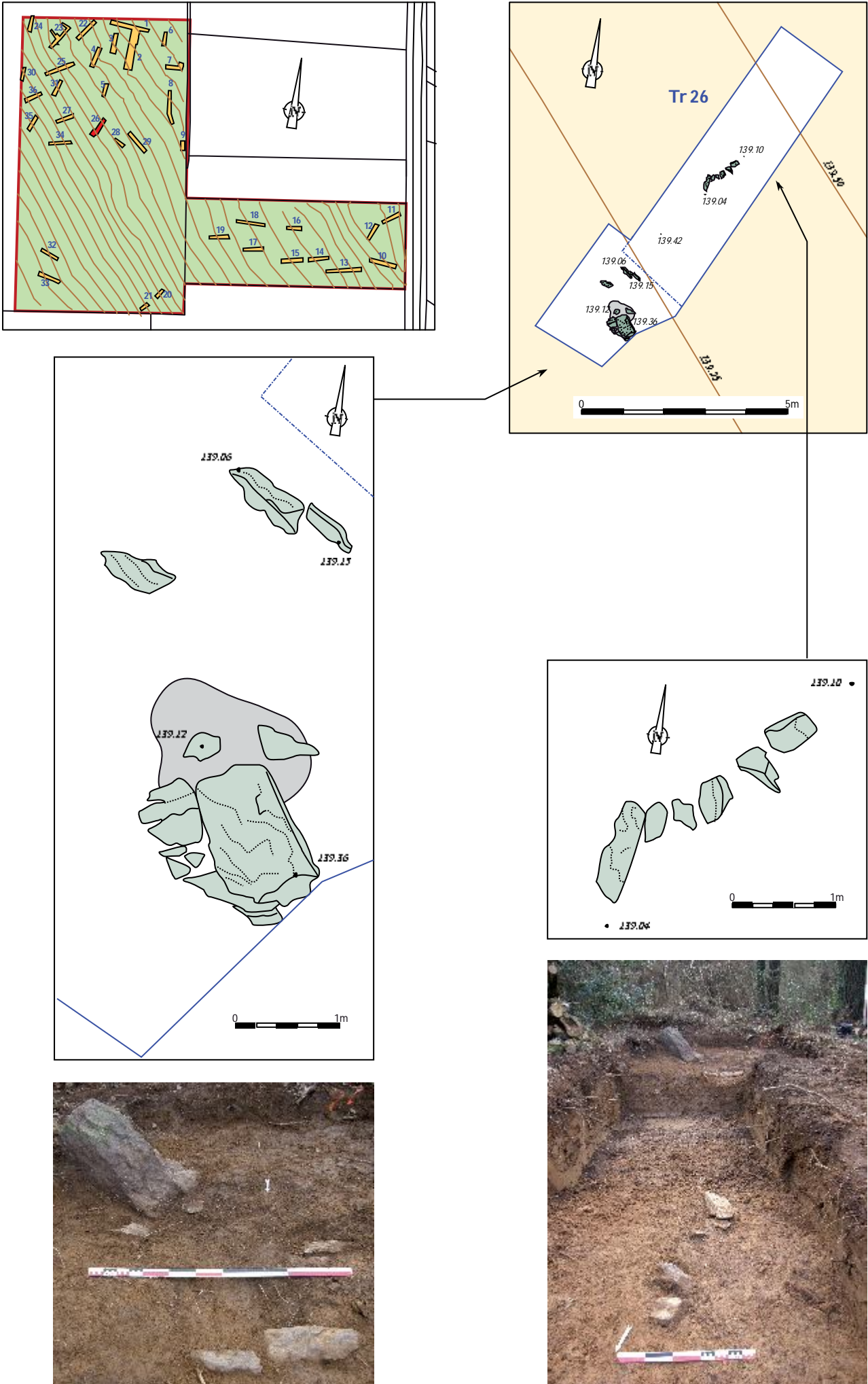


Fig.10 : Relevés et photos du bloc et calages ? de la tranchée 26 (DAO : A.Desfonds)

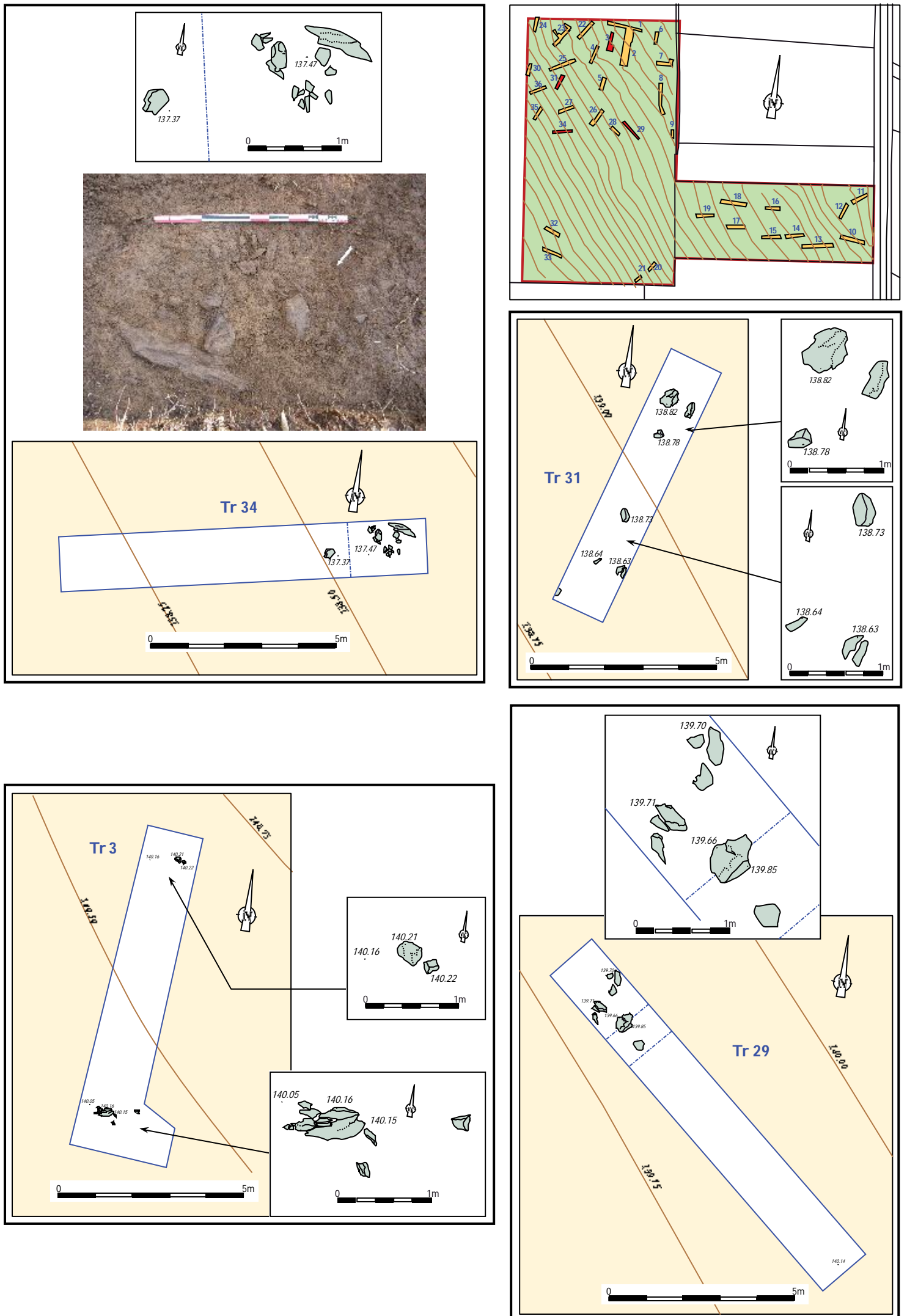


Fig.11 : Relevés et photos des blocs et aménagements empierrés des tranchées 234, 31, 29 et 3 (DAO : A.Desfonds)

Conclusion

L'intervention archéologique menée à proximité du site des Pierres Droites à Monteneuf, en vue de la construction d'un nouveau lieu d'accueil des publics, a permis de mettre au jour une structure empierrée démantelée dont l'emprise au sol dégagée avoisine 20 m².

Plusieurs dalles de schiste d'environ 0,80 à 1 m de long, positionnées de chant et associées à des amas de pierres, de dimensions plus réduites semblent dessiner au moins deux lignes de parement orientés nord-ouest/sud-est, suggérant une sorte d'allée, large d'1,50 m.

Bien que moins évident, un possible retour marquant « une fermeture » est envisageable au sud-ouest. L'espace vide interne d'une largeur d'1,50 m pourrait alors définir l'espace clos d'un monument mégalithique.

Au sud et à l'est de cet aménagement, dans un rayon d'une trentaine de mètres, plusieurs tranchées ont livré soit des petits blocs dressés, soit des amas de pierres évoquant des calages. Seul un bloc affleurant en surface et légèrement incliné (*Tr 26*), a livré au nettoyage une fosse avec plusieurs pierres attestant probablement de son implantation.

La très faible présence de mobilier (quelques tessons) atteste une présence anthropique à la période protohistorique, voire néolithique.

BIBLIOGRAPHIE

BRIARD J., GAUTIER M., LEROUX G. (1995) – Les mégalithes et les tumulus de Saint-Just, Ille-et-Vilaine. Evolution et acculturation d'un ensemble funéraire (5000 à 1500 avant notre ère). Paris. 174 p.

CAYOT-DELANDRE M. (1847) – Le Morbihan, son histoire et ses monuments », Vannes, Paris, p.170.

GUETE Y. (1975) – L'évolution géodynamique du domaine centre-armoricain au Paléozoïque inférieur : l'Ellipse de Réminiac. Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Rennes 1, 107 p.

LECERF Y. (1993) – Les Pierres Droites. Réflexions autour des menhirs. Document Archéologiques de l'Ouest.

MAHE J. (1825) – Essai sur les Antiquités du département du Morbihan », Vannes. Galles Aimé, p.304.

ROZENZWEIG (1863) – Répertoire archéologique de la France. Département du Morbihan. Imprimerie impériale, Paris, p.130.

3. Inventaire technique

Inventaire des clichés numériques

- Photo 1 :** vue générale des tranchées dans la zone déboisée (cliché V.Guitton)
- Photo 2 :** vue générale des tranchées dans la zone partiellement déboisée (cliché V.Brisotto)
- Photo 3 :** tranchée 1 (cliché V.Brisotto)
- Photo 4 :** tranchée 2 (cliché V.Brisotto)
- Photo 5 :** coupe est, sondage 1, tranchée 2 (cliché V.Brisotto)
- Photo 6 :** dalle de chant, tranchée 2 (cliché V.Brisotto)
- Photo 7 :** vue opposée de la dalle, tranchée 2 (cliché V.Brisotto)
- Photo 8 :** blocs et dalle avec épaulement ? (cliché V.Brisotto)
- Photo 9 :** petit bloc présentant des négatifs d'enlèvements (cliché V.Brisotto)

Inventaire des illustrations informatisées

- Fig. 1 : Localisation de l'opération sur fond de carte IGN (géoportail)
- Fig. 2 : Localisation du diagnostic dans son contexte naturel et archéologique (fond de plan: aménageur, photo: Géoportail, DAO : A. Desfonds)
- Fig. 3 : Localisation du diagnostic sur fond de carte géologique au 1/50 000^{ème} (BRGM)
- Fig. 4 : Logs stratigraphiques au 1/50^{ème} (DAO : A. Desfonds)
- Fig. 5 : Localisation du diagnostic et des sites archéologiques environnants, sur fond de carte IGN (géoportail)
- Fig. 6 : Plan général du diagnostic au 1/500^{ème} (DAO : A. Desfonds)
- Fig. 7 : vue verticale de l'aménagement de la tranchée 2 (clichés redressés H.Paitier)
- Fig. 8 : Relevé, coupe et profil de l'aménagement empierré des tranchées 1 et 2, au 1/50^{ème} (DAO : A. Desfonds).
- Fig. 9 : Relevés et photos des blocs de la tranchée 23 (DAO : A.Desfonds)
- Fig. 10 : Relevés et photos du bloc et calages ? de la tranchée 26 (DAO : A.Desfonds)
- Fig. 11 : Relevés et photos des blocs et aménagements empierrés des tranchées 234, 31, 29 et 3 (DAO : A.Desfonds)

Inventaire des tranchées, des faits et du mobilier

N° tranchée	Description du niveau atteint	Prof. max	Fait/Structure/Anomalie	Prof.	Mobilier	Datation	Cag.
1	Li mon très argileux gris-orangé avec cailloutis de schiste	0,80	Blocs schiste épars	0,50 à 0,70			
2	Li mon très argileux gris-orangé avec cailloutis de schiste	0,70	Aménagement empierré, monument mégalithique ?	0,25 à 0,50			
3	Li mon très argileux gris-orangé avec cailloutis de schiste	0,60	Blocs schiste épars	0,40 à 0,50			
4	Schiste rocher	0,75					
5	Schiste rocher	0,50					
6	Schiste altéré, plaquettes dans limon argileux orangé	0,60					
7	Schiste altéré, plaquettes dans limon argileux orangé	0,60					
8	Schiste altéré, plaquettes dans limon argileux orangé	0,65					
9	Schiste altéré, plaquettes dans limon argileux orangé	0,70			1 tesson céram	proto	1
10	Argile rose-orangé-grisâtre à altérite de schiste	0,70					
11	Altérite de schiste jaune-rose-orangé à inclusion de quartz	0,70					
12	Altérite de schiste rose-orangé argileuse	0,85					
13	Altérite de schiste rose-orangé + poches argileuse, hydromorphe	0,85					
14	Altérite de schiste argileuse jaune-gris, à inclusions de quartz	0,85					
15	Altérite de schiste avec poche jaune-ocre à blanchâtre et plaquettes de schiste	0,85					
16	Altérite de schiste argileuse j avec poche argileuse jaune-orangé et plaquettes schiste	0,70					
17	Altérite schiste argileuse jaune-orangé	0,75					
18	Li mon très argileux brun jaune-orangé et plaquette de schiste	0,65					
19	Schiste rocher	0,65					
20	Schiste altéré et plaquettes	1,15					
21	Argile jaune-orangé à grisâtre, plaquettes et schiste altéré	0,90					
22	Schiste altéré et argile grise-orangé	0,70					
23	Li mon très argileux beige-orangé	0,60	Blocs schistes dressés + zone rubéfiée		2 tessons céram	proto-néo	1
24	Li mon argileux orangé	0,40			TC		1
25	Schiste	0,80					
26	Li mon très argileux gris-orangé avec cailloutis schiste	0,80	Bloc dressé + calages ?				
27	Li mon très argileux-jaune-orangé	0,60					
28	Li mon très argileux-jaune-orangé	0,70					
29	Li mon très argileux-jaune-orangé	0,50	Calage ?				
30	Schiste rocher	0,70					
31	Limon très argileux-jaune-orangé	0,40	Petits blocs de schiste		1 tesson céram	proto-néo	1
32	Schiste rocher et altéré	0,50					
33	Schiste altéré et argile grise-orangé	0,60					
34	Li mon très argileux-jaune-orangé	0,40	Calage ?				
35	Schiste altéré et argile grise-orangé	0,60					
36	Schiste altéré et argile grise-orangé	0,60					

Monteneuf, Morbihan Les Pierres Droites

Suite à une demande volontaire de diagnostic émanant de la Communauté de Commune du Pays de Guer, dont le projet concerne la construction d'un nouveau lieu d'accueil du public pour le site mégalithique des Pierres Droites de Monteneuf, le SRA de Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique sur une surface de 16000 m². La demande de l'aménageur et en accord avec le SRA, les zones densément boisées et conservées dans le projet n'ont cependant pas été sondées, réduisant la surface à diagnostiquer à 7120 m² (futur parking et bâtiment d'accueil).

La particularité de cette opération résidait d'une part dans la proximité avec les alignements de menhirs et d'autre part dans l'environnement boisé du terrain, nécessitant par conséquent le recours à une mini-pelle.

L'intervention a permis de mettre au jour un aménagement de dalles et blocs de schiste, associé à un dispositif de pierres de schiste évoquant une structure mégalithique. Par ailleurs, de manière plus éparse, plusieurs autres blocs ainsi que de probables calages ont été mis en évidence. L'ensemble de ces indices ne permet cependant pas d'établir un plan cohérent des vestiges dont la datation reste incertaine par manque de mobilier associé.

Chronologie

Néolithique?
Protohistoire?

Sujets et thèmes

Aménagement empierré
Mégalithisme

Mobilier

Céramique